

Transformez votre impôt en **investissement**.  
Plus que jamais, nos étudiants ont besoin de votre soutien !

# Taxe d'appren- tissage 2021

**esa**  
ÉCOLE SUPÉRIEURE  
D'AGRICULTURES  
Angers Loire

**La Direction des relations entreprises, alumni  
et mécénat est à votre écoute :**

[c.chebardy@groupe-esa.com](mailto:c.chebardy@groupe-esa.com)  
02 41 23 55 73

[groupe-esa.com](http://groupe-esa.com)



# Taxe d'apprentissage 2021

LA LOI AVENIR PROFESSIONNEL a modifié les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage.

Il vous est **TOUJOURS POSSIBLE DE SOUTENIR L'ESA** ! Votre appui contribuera à former les femmes et les hommes qui sauront (ré)inventer les agricultures et répondre aux nombreux défis de demain. ”

## // Comment se décompose la taxe d'apprentissage en 2021 ?

Votre taxe d'apprentissage est égale à 0.68% de la masse salariale (2020) et se divise en deux parties :

- **87%** destiné au financement de l'apprentissage. Vous versez cette part à un OPCO.
- **13%** à des établissements de formation habilités de votre choix, dont l'ESA.



## Taxe d'apprentissage 2021

**0,68%**

de votre masse salariale brute 2020 (inchangée) hors Alsace-Moselle

### Quota

**87%**

de votre taxe versée à votre OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs : les CFA

### Barème ou solde taxe d'apprentissage

**13%**

de votre taxe, versé en direct aux établissements de votre choix

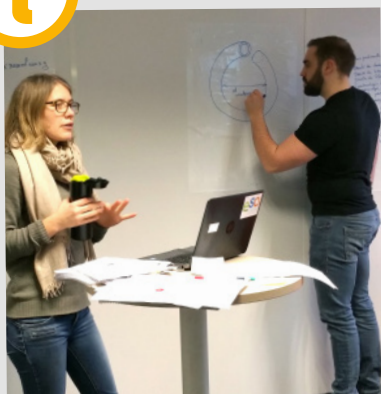
Adressez votre versement à l'ESA **avant le 01.06.2021**

## // Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'ESA ?

Le versement du solde « 13% » doit nous parvenir entre le **1<sup>er</sup> janvier 2021** et le **1<sup>er</sup> juin 2021**. Vous devez affecter directement votre versement à l'ESA. Le code d'habilitation de l'ESA est :

UAI : 049 0073N  
siret : 342 382 637 00011

Contact : [c.chebardy@groupe-esa.com](mailto:c.chebardy@groupe-esa.com)  
[entreprise.groupe-esa.com](http://entreprise.groupe-esa.com)



## Grâce à vous, nous pouvons aussi :

- Créer une nouvelle formation initiale « Bachelor Agroécologie et systèmes alimentaires »
- Proposer de nouvelles spécialisations en programme Ingénieur comme « Industrie Agroalimentaire et Intelligence Artificielle - Usine 4.0 »
- Conception d'une appli pour faciliter le quotidien de nos étudiants et favoriser leur réussite

**esa**  
ÉCOLE SUPÉRIEURE  
D'AGRICULTURES  
Angers Loire

